

LIVRET D'INFORMATION SCOLAIRE



Rentrée 2025-2026

Sommaire

LIVRET D'INFORMATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE D'ETREMBIÈRES Rentrée 2025/2026



- 1** Organisation de l'école
- 2** Contacts avec l'école
- 3** Entrées et sorties
- 4** Cahier de liaison
- 5** Service périscolaire
- 6** Mairie d'Etrembières
- 7** Centre de loisirs
- 8** Election des représentants des parents d'élèves
- 9** Fiche de renseignements
- 10** Transports aux heures scolaires - Ligne 4
- 11** Télé-Alerte - Police Municipale
- 12** Assurances
- 13** Calendrier scolaire

LIVRET D'INFORMATION SCOLAIRE :
publication de la commission
information/communication

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Anny MARTIN

COMITÉ DE RÉDACTION :
Anny MARTIN
Laurence DERAME
Jean-Michel VOUILLOT
Célia GAROFALO pour le suivi administratif

CRÉDIT PHOTO :
Célia GAROFALO
@Canva

CONCEPTION-RÉALISATION :
Célia GAROFALO

TIRAGE : 200 EXEMPLAIRES

EDITION : AOÛT 2025

1

Organisation de l'ECOLE

Nous avons repris le chemin de l'école ;

nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances.

L'équipe enseignante et le périscolaire sont opérationnels pour accueillir les enfants et les aider à accomplir, avec votre aide, une bonne année scolaire.

Les classes	Les enseignant-e-s
Maternelle PS/MS	Mme Lorie LOUIS
Maternelle PS/MS	Mme Véronique MARTIN
Maternelle MS/GS	Mme Chloé TARRAL
GS/CP	Mme Valentine GACHET
CP/CE1	Mme Johanne MARCO “Directrice” - Décharge de direction Mme Océane DHOTE
CE1/CE2	Mme Eva MAURO
CE2/CM2	Mme Mathilde LAUTREC “Adjointe en direction”
CM1/CM2	Mme Marie LOPEZ
Classe UPE2A	M Gaëtan BARON

2

Contacts avec l'ECOLE



- En cas **d'absence d'un élève**, prévenir l'école par téléphone ou par mail avant 8h20 ou avant 13h20.
Au besoin, laissez un message sur le répondeur, au numéro de téléphone suivant : **04-50-39-81-81**
ou de préférence par mail : ce.07411621@ac-grenoble.fr
- Au retour de l'élève, **fournir impérativement une justification écrite de l'absence**, dans le cahier de liaison ou via Educartable.
Toute absence injustifiée est susceptible d'entraîner un signalement auprès des services de l'Inspection Académique.
- Nous vous rappelons que tout enfant scolarisé est tenu à une fréquentation régulière de l'école.
- Pour tout contact avec l'école et dans la mesure du possible, nous vous remercions de privilégier le mail.**

3

Entrées et Sorties



Pour les petites, moyennes et grandes sections maternelles

➤ Les entrées

- Les élèves sont accueillis dès **8h20** le matin et dès **13h20** l'après-midi au **petit portail** (côté enseignant(e)s). **Les élèves de grande section doivent impérativement être accompagnés jusqu'au portail par un adulte et remis à un enseignant-e.**
- Ils seront accompagnés jusqu'à leur enseignant-e par le personnel communal de l'école.

➤ Les sorties

- À **11h30** et **16h30**, les élèves seront remis par les enseignant-es aux personnes autorisées au **petit portail** ou confiés au personnel communal pour ceux inscrits au restaurant scolaire ou à la garderie.

Pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2 :

➤ Les entrées

- Les élèves sont accueillis dès **8h20** le matin et dès **13h20** l'après-midi au **grand portail** (côté parking).
- Ils seront pris en charge par un enseignant(e) dans la cour ou se rendront directement en classe pour rejoindre leur enseignant(e).

➤ Les sorties :

- À 11h30 et à 16h30, les enfants des classes élémentaires (à partir du CP) sont accompagnés jusqu'au grand portail par leur enseignant(e).
- Les élèves inscrits au restaurant scolaire ou à la garderie seront confiés au personnel communal.

Aucune sortie avant l'heure ne sera autorisée, sauf circonstance exceptionnelle.

Dans ce cas, vous préviendrez par écrit l'enseignant-e concerné-e et viendrez chercher votre enfant devant le petit portail.

3

Entrées et Sorties (suite)



Pour des raisons de sécurité, les parents des élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de récréation et devront attendre leurs enfants devant le portail.

Dans l'enceinte de l'école, **aucun adulte** étranger à l'école (parent, visiteur ...) n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant. Seuls les enseignant-e-s sont habilité(e)s à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire - tout parent mécontent d'un tiers dans l'enceinte scolaire gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.

Pour des raisons de sécurité, **les portes de l'école seront fermées à 8h30, 11h30, 13h30 et 16h30.**

Nous vous remercions par avance de respecter les horaires de l'école.

4

Cahier de LIAISON



Chaque enseignant-e organisera une réunion d'information pour sa classe.

La date de rencontre avec l'enseignant(e) de votre enfant vous sera communiquée ultérieurement. Ce sera l'occasion pour vous de découvrir le fonctionnement de la classe et de la vie de l'école.

Votre présence est vivement recommandée.

Le cahier de liaison

Il sert à assurer le lien entre la famille et l'école. Il doit être tous les soirs dans le cartable de votre enfant. Tous les documents doivent être signés le jour même.

Si vous souhaitez transmettre une information, vous pouvez l'indiquer dans ce cahier.

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant, merci de prendre rendez-vous, par le biais du cahier de liaison.

Espace numérique de travail

Un espace numérique de travail, EDUCARTABLE, a été choisi pour l'établissement.

Il permet de communiquer directement avec vous les parents, de transmettre les devoirs, les livrets scolaires et divers documents et ce de la maternelle au CM2.

Ainsi les enseignant(e)s ont la possibilité de faire des messages groupés, ce qui permet de ne pas passer par le cahier de liaison et d'éviter des impressions multiples.

5

Service PÉRISCOLAIRE



RESTAURATION

Prestataire :
Société LEZTROY

SCOLAIRE

Prix du repas
enfant
3 à 7 €
Selon quotient
familial

Le montant du prix des repas est fixé par délibération du conseil municipal - art.9 ()

Article4 (*) : Repas servis au restaurant scolaire

- Les repas sont livrés chaque matin, en liaison froide. Les repas sont portés à température au restaurant scolaire au moyen d'un four de réchauffage.
- Les élèves de maternelles sont servis à table.
- Les élèves de l'élémentaire prennent leur repas par roulement, à l'aide de selfs (chaud ou froid).
- Les menus sont affichés au restaurant scolaire, ainsi qu'à l'entrée de l'école. Ils sont également diffusés sur le site internet de la commune, dans la rubrique « Enfance-Jeunesse/vie scolaire/restauration scolaire».
- Il n'est pas possible de les modifier. En cas de pathologie importante un panier repas fourni par les parents sera obligatoire, avec une participation financière des parents. L'élève consommera au restaurant scolaire le panier repas fourni par les parents, selon les modalités définies dans le PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

5 Service PÉRISCOLAIRE (suite)



Article 10 (*) : Modalités de règlement

- Une facture récapitulative des prestations réalisées (garderie, restaurant scolaire, étude surveillée) sera visible sur le Portail Famille en début de chaque mois. Vous pourrez effectuer votre règlement par prélèvement automatique (après fourniture d'un RIB et du mandat de prélèvement), par paiement en ligne sécurisé depuis votre portail ou en mairie par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.
- En cas de difficultés financières, une demande d'aide peut être faite par l'intermédiaire de l'assistante sociale (PMS Gaillard) qui sera examinée par le CCAS.
- En cas d'accumulation d'impayés, le maire peut procéder à l'annulation de la réinscription de l'élève pour l'année suivante aux activités communales de restauration scolaire et périscolaire (garderie), jusqu'à la régularisation de la situation.

(*) Ces articles sont extraits du règlement intérieur des services périscolaires.

RESTAURANT SCOLAIRE



Virginie, agent de restauration
Rosemary, aide au repas et ménage



GARDERIE
Marie, Coralie, Rosemary, Justine

SURVEILLANCE COURS (pause méridienne) SELON HEURES ET JOURS



Justine, Marie, Coralie, Patricia, Julie, Ann-Claude, Mariama, Nédia

6

Mairie d'ETREMBIERES



LES SERVICES ADMINISTRATIFS VOUS ACCUEILLENT



aux heures d'ouvertures suivantes :
Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Mercredi : 13h30 - 17h30
Jeudi : 13h30 - 18h30
Vendredi : 9h-12h



Vous pouvez les joindre
par téléphone au **04 50 92 04 01**
par courriel : **mairie@etrembieres.fr**

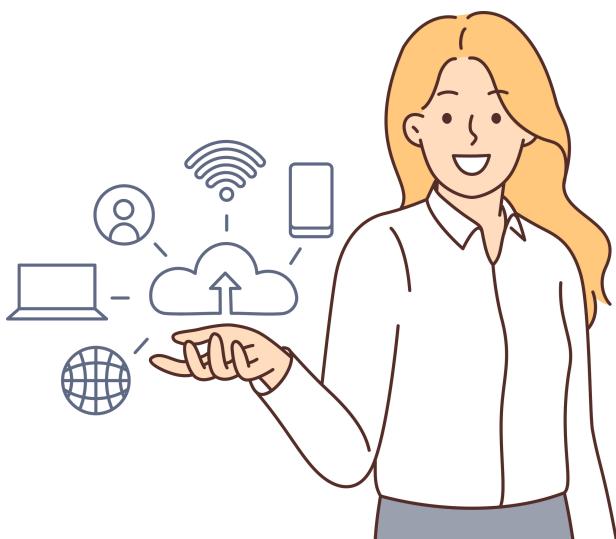
Service scolaire

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service scolaire de la Mairie d'Etrembières au **04.50.92.04.01**

POUR TOUT CHANGEMENT CONCERNANT LE PÉRISCOLAIRE

(Garderies, restaurant scolaire), veuillez contacter la responsable du périscolaire par téléphone au **04.50.37.39.15**

ou par mail :
periscolaire@etrembieres.fr



7 Centre de LOISIRS

Centre de loisirs

Gaillard - Etrembières



Adresse : 7 Bis Rue du Martinet
74240 Gaillard

Site internet: www.gaillard.fr/centre-de-loisirs-mutualise-pendant-les-vacances-scolaires/

Mail : enfance.loisirs@gaillard.fr
Tél. : 04 50 39 55 57



**Le Centre de Loisirs
Gaillard - Étrembières
est un centre de loisirs mutualisé
entre les deux communes.**

- Il organise des activités éducatives et de loisirs en direction des enfants de 3 à 11 ans
- Il est composé de 100 places pour la commune de Gaillard et 30 places pour la commune d'Étrembières.
- Les inscriptions se font auprès du Guichet Unique situé en mairie de Gaillard, Cours de la République.
- Il accueille les enfants pour des activités périscolaires le mercredi toute la journée et pour des activités extrascolaires pendant les périodes de vacances scolaires.

Horaires d'ouverture au public :
Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi :
8h à 12h et 13h30 à 17h
Jeudi : 10h à 12h et 13h30 à 17h

7 Centre de LOISIRS

Centre de loisirs de la Bergue

Le centre de la Bergue, est une propriété d'Annemasse – Les Voirons Agglomération

- Le centre est animé et géré par la délégation de Service Public et par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (F.O.L.74).
- Son but est de permettre l'accès à tous à des loisirs éducatifs et scolaires au cœur de la nature.
- Situé sur la commune de Cranves-Sales, le centre accueille des enfants de 4 à 14 ans, les mercredis en journée complète ou en demi-journée et à la semaine complète lors de vacances scolaires.

Adresse : **422 Route de Thonon
74380 Cranves-Sales**
Tél : **04 50 39 30 37**
Mail : **labergue74@gmail.com**



Horaires d'ouverture du secrétariat :

En dehors des vacances scolaires :

Le lundi de **14h à 17h**

Le mercredi de **8h30 à 12 h** et de **14h30 à 18h**

Le jeudi de **8h30 à 12h**

Le vendredi de **8h30 à 12h**

Pendant les vacances scolaires:

Du lundi au vendredi de **8h30 à 12h**
et de **14h30 à 18h**

8

Représentants des parents d'ÉLÈVES

- Les représentants des parents d'élèves (un par classe) siègent au Conseil d'École aux côtés des enseignant(e)s et des représentants de la municipalité. Le conseil d'École se réunit trois fois par an.
- La date des élections du nouveau comité vous sera communiquée dès que possible.
- Les parents intéressés doivent se faire connaître rapidement auprès de la directrice ou de l'enseignant(e) de leur enfant.



9

Fiches de RENSEIGNEMENTS

- À compléter et à retourner à l'enseignant(e) le plus rapidement possible, même si celle-ci a déjà été transmise à la mairie.
- Si vous avez plusieurs enfants, complétez une fiche pour chacun d'entre eux.
- En cours d'année, pensez à nous signaler tout changement, d'adresse, de numéro de téléphone, de mail



10

Transports aux heures SCOLAIRES

**A compter du 1^{er} septembre 2025,
les horaires de la ligne 4 changent
et le TAD A est supprimé.**

Toutes les informations sont disponibles
sur Tac Mobilités aux adresses web
suivantes :

Transport scolaire :

[https://www.tac-mobilites.fr/nos-
services/transport-scolaire](https://www.tac-mobilites.fr/nos-services/transport-scolaire)

Information sur le réseau :

[https://www.tac-mobilites.fr/se-
deplacer/plans-et-fiches-horaires](https://www.tac-mobilites.fr/se-deplacer/plans-et-fiches-horaires)

Nouveau système de TAD :

[https://www.tac-mobilites.fr/nos-
services/transport-la-demande](https://www.tac-mobilites.fr/nos-services/transport-la-demande)



Adresse : Esplanade François Mitterand
Tél : 0 800 00 19 53

11

Télé - Alerté Police MUNICIPALE



téléalerte•)

➤ L'inscription à la télé alerte de la commune vous permet de recevoir par sms toute information relative à un changement à l'école : fermeture exceptionnelle d'une classe ou de l'établissement, récupération des enfants sur un autre lieu (alerte intrusion ou incendie – exercice d'état-major)...



➤ Tout changement de numéros de téléphone doit être signalé afin de mettre à jour vos coordonnées de façon à toujours être informés. Vos coordonnées sont confidentielles et vous pouvez demander à les supprimer à tout moment.

12

ASSURANCES

➤ L'assurance (responsabilité civile et individuelle accident) est obligatoire pour couvrir les risques d'accident pendant le temps scolaire, ainsi que hors temps scolaire (restaurant scolaire, étude, garderie).

➤ Vous devez fournir à l'école une attestation d'assurance (MAE ou autre) même si celle-ci a déjà été transmise à la mairie.



13

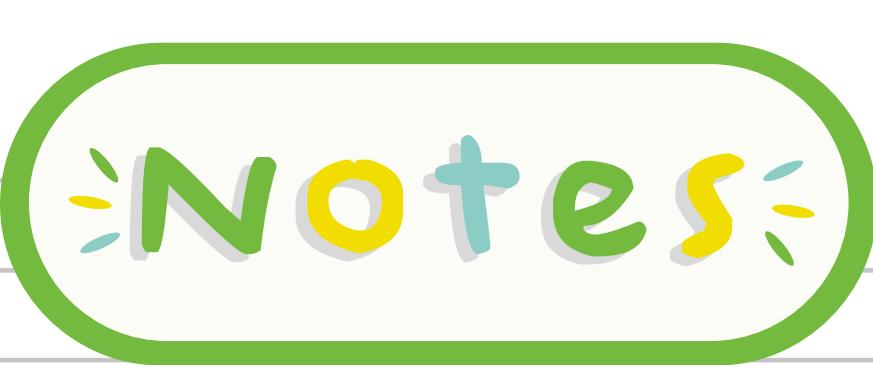
Calendrier SCOLAIRE

2025 2026

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 1er septembre 2025
Vacances de Toussaint	Samedi 18 octobre 2025 Reprise lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Samedi 20 décembre 2025 Reprise lundi 5 janvier 2026
Vacances d'Hiver	Samedi 7 février 2026 Reprise lundi 23 février 2026
Vacances de Printemps	Samedi 4 avril 2026 Reprise lundi 20 avril 2026 Mercredi 13 mai 2026 Reprise Lundi 18 mai 2026
Début des vacances d'Été	Samedi 4 juillet 2026

L'équipe enseignante et le périscolaire veilleront à mener cette année scolaire en toute sérénité en adaptant l'accueil de votre enfant,

Nous espérons pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.



Notes



Etrembières



CONTACTEZ-NOUS



197 Rue des Chamois
74100 ETREMBIERES



ce.07411621@ac-grenoble.fr



04.50.39.81.81 / 06.45.70.46.58